



## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1480500: tanneries de peaux**

Situation au 11/06/2021 (Dernière adaptation 28/01/2021)

A partir du 02/05/2014,  
les travailleurs et les  
employeurs qui  
appartenaient jusqu'alors  
à la SCP 1480500 sont  
repris dans la CP  
1480000 (AR du  
02/04/2014). La SCP  
1480500 est abrogée à  
partir de cette date. Les  
données relatives à la  
SCP 1480500 avant le  
02/05/2014 peut  
cependant toujours être  
consultées via l'historique  
de cette SCP.